



RAPPORT ANNUEL 2023

Comité d'experts

"Abus sexuels dans le contexte ecclésial"



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Comité d'experts "Abus sexuels dans le contexte ecclésial"



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Ce Comité d'experts est composé de spécialistes de diverses disciplines. Il conseille la Conférence des évêques suisses sur toute question portant sur les abus sexuels dans le contexte ecclésial. Il suit l'évolution de la situation au sein de l'Église et hors de celle-ci, et il indique les mesures à prendre. De plus, il facilite et soutient le travail de prévention dans les divers diocèses. Ses membres sont également actifs dans le domaine de l'éducation, de la formation de base et de la formation continue.

Toni Brühlmann, psychothérapeute ASP, président

Mgr Joseph Maria Bonnemain, évêque de Coire, responsable CES

Dr Stefan Loppacher, secrétaire exécutif

Amélioration des structures de signalement pour les victimes d'abus sexuels

Depuis un certain temps déjà, les organisations de défense des victimes SAPEC et CI-MikU demandent que soit mis en place un service centralisé indépendant pour les victimes d'abus dans le contexte ecclésial. La professionnalisation à l'échelon national de structures de signalement, de même que la promotion d'offres indépendantes de conseil aux personnes concernées est l'une des mesures centrales décidées conjointement et communiquées en 2023 par la CES, la RKZ et la KOVOS.

La question des structures ecclésiales de signalement ainsi que celle du traitement par l'Église des signalements de personnes concernées ont occupé le comité d'experts tout au long de l'année. Dans les diocèses, l'évolution ces 20 dernières années des organes spécialisés comme points de contact pour les personnes concernées affiche de fortes différences. Malgré l'important travail accompli, des normes communes font encore défaut, ainsi que parfois des processus clairs pour le traitement des cas. Un problème du système de signalement mis en place au sein de l'Église et passant par des organes spécialisés diocésains est que ceux-ci font souvent office à la fois de service de signalement et de service de conseil, avec souvent encore une participation au processus d'intervention par le biais de conseils prodigués à la direction du diocèses quant à la procédure à suivre dans le cas concret. Cela entraîne souvent des conflits d'intérêts pour les personnes chargées de conseiller et à des résultats décevants pour les personnes concernées.

Le Comité d'experts de la CES est convaincu de la nécessité de distinguer clairement les trois domaines « conseil aux victimes », « service de signalement »

et « traitement des cas » et de les séparer les uns des autres sur le plan conceptuel aussi bien qu'organisationnel. Suite à des échanges avec d'autres spécialistes, des recommandations correspondantes ont été formulées à l'automne 2023 à l'attention de la CES, de la RKZ et de la KOVOS.

Journée de réflexion du Comité d'experts le 30 mai 2023

Le 30 mai, à l'occasion d'une journée de réflexion à Zurich, les membres du Comité d'experts se sont réunis pour faire le point et échanger leurs vues sur l'évolution du Comité. Le but était de définir le rôle de celui-ci en tenant compte des défis à relever. Une rétrospective des principales étapes ayant jalonné les 22 ans d'existence du Comité d'experts a été donnée. Au cours des premières années, la priorité a été accordée à la rédaction de lignes directrices nationales pour la gestion des cas d'abus sexuels ainsi que leur prévention.

En 2019, la quatrième édition révisée de ces lignes directrices a été publiée, qui souligne notamment la nécessité pour chaque évêché de disposer d'un concept de protection spécifique, avec engagement de préposés à la prévention, de développer des instruments de prévention tel qu'un code de comportement et de former les collaboratrices et collaborateurs. Les premiers organes spécialisés diocésains ont été mis sur pied il y a plus de 20 ans. Au cours des années suivantes, les autres diocèses en ont fait de même et ont suivi leur évolution. Pendant plusieurs années, le Comité d'experts s'est aussi consacré à la constitution du Fonds d'indemnisation et de la commission d'indemnisation compétente, qui a entamé ses activités en 2016.

Comité d'experts "Abus sexuels dans le contexte ecclésial"



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

En lien avec le projet de recherche en cours sur les abus sexuels commis ces dernières décennies, les débats ont aussi porté sur les défis à relever à l'échelon national pour la mise en œuvre de mesures efficaces. À l'avenir, le Comité d'experts entend jouer un

rôle plus actif dans la mise en place et le renforcement de la prévention, notamment en ce qui concerne l'instauration de services spécialisés en matière de prévention ainsi que la professionnalisation des structures d'intervention et de signalement.



Renata Asal-Steger (RKZ), Mgr Joseph Maria Bonnemain (CES), Beat Müller (Université de Zurich), Prof. Marietta Meier (Université de Zurich), Prof. Monika Dommann (Université de Zurich) et Jacques Nuoffer (Sapac) lors de la conférence de presse

Conférence de presse pour la présentation du rapport sur le projet pilote

Le 12 septembre 2023, les résultats du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle ont été présentés à l'Université de Zurich. Le Comité d'experts en avait donné le mandat en 2019. Ce rapport marque un tournant dans la manière dont l'Église catholique traite cette question dans notre pays. Il a été discuté de manière approfondie la semaine suivante au sein du Comité d'experts. De plus amples informations à ce sujet sont fournies à la page 20.

Nouveau membre

Au cours de la réunion de septembre, Christoph Erdös a été accueilli comme nouveau membre du Comité d'experts. Il travaille depuis 25 ans à son compte comme avocat, notamment spécialisé dans le droit de l'aide aux victimes. Il a une très solide expérience en droit pénal lié aux délits sexuels et dans le conseil juridique pour les victimes de violence. Ce spécialiste expérimenté permet de renforcer et de développer l'expertise juridique ainsi que la perspective des victimes au sein du Comité d'experts.



Impressum

Réalisation : Conférence des évêques suisses, Rue des Alpes 6, Case postale 278, 1701 Fribourg
© Conférence des évêques suisses, juin 2024

Crédits photos

Page de couverture et verso © Fabienne Bühler